

Vincent Regnault, Avocat
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com

PAR MESSAGER ET PAR COURRIEL

Le 8 mai 2009

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2009
Dossier de la Régie : R-3690-2009
Notre dossier : 312-00385

Chère consœur,

Nous faisons suite à la correspondance datée du 6 mai dernier du procureur de l'ACIG eu égard à l'échéancier fixé par la Régie dans sa décision D-2009-054.

Après discussions avec nos principaux, nous ne nous objectons pas à la demande de l'ACIG sous réserve des commentaires qui suivent.

Tout d'abord, l'ACIG propose de reporter au 12 juin la transmission des demandes de renseignements à Gaz Métro. Elle propose par le fait même de reporter au 29 juin la date butoir afin de transmettre les réponses. Considérant que les bureaux de Gaz Métro seront fermés les 24 et 29 juin en raison de la St-Jean-Baptiste et de la Fête du Canada, la proposition de l'ACIG a pour effet de priver Gaz Métro de deux journées ouvrables afin de préparer les réponses. Par conséquent, Gaz Métro souhaiterait que la date du 12 juin soit plutôt avancée au 10 juin et de repousser la date de dépôt des réponses aux demandes de renseignements de Gaz Métro au 30 juin à midi.

Ensuite, l'ACIG propose de repousser au 17 août la date butoir pour la transmission des réponses des intervenants aux diverses demandes de renseignements. Nous sommes d'avis que la date butoir du 10 août devrait être conservée afin de ménager suffisamment de temps à l'ensemble des participants – sans oublier la Régie – pour prendre connaissance des réponses qui seront fournies par les intervenants. Considérant les sujets à l'étude cette année, le délai de trois semaines entre le 10 août et le 2 septembre, date du début des audiences, représente un minimum en deça duquel la qualité de la préparation des audiences pourrait être compromise.

Par ailleurs, nous notons qu'en acceptant la proposition de l'ACIG tout en maintenant la date du 10 août prévue à l'origine, Gaz Métro et les intervenants se verraient allouer la même période de temps, soit 10 jours ouvrables, afin de répondre aux demandes de renseignements qui leur seront adressées.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.



Vincent Regnault

VR/mb

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants du dossier R-3690-2009 :**

M^e Guy Sarault (ACIG)
M^e André Turmel (FCEI)
M^e Stéphanie Lussier (OC)
M^e Dominique Neuman (S.É./AQLPA)
M^e Hélène Sicard (UC)

M^e Nicolas Plourde (ACIG)
M^e Geneviève Paquet (GRAME)
M^e Annie Gariépy (RNCREQ)
M^e John Hurley (TCE)
M^e Steve Cadrin (UMQ)